

Proposition présentée par les députés :

MM. et M^{mes} Lydia Schneider Hausser, Laurence Fehlmann Rielle, François Thion, Pablo Garcia, Christian Brunier, Loly Bolay, Anne Emery-Torracinta, Mariane Grobet-Wellner, Gabrielle Falquet, Alain Etienne et Alain Charbonnier

Date de dépôt : 13 novembre 2007

Proposition de motion apportant un soutien concret et direct aux Roms en Roumanie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'un nombre inhabituel de personnes appartenant à la communauté rom a choisi Genève, depuis le printemps 2007, comme un lieu d'attache;
- que ces personnes sans travail mendient comme seule alternative à leur subsistance;
- que ces personnes nous interpellent sur leurs conditions de vie non seulement dans notre cité, mais en Europe. La situation de la communauté rom ne peut plus être considérée comme lointaine, elle est au cœur de notre cité;
- que 0,2 % seulement du budget annuel de Genève est consacré au financement de la solidarité internationale alors que la loi sur le financement de la solidarité internationale de 2001 demande que 0,7 % de ce budget y soit alloué,

invite le Conseil d'Etat

à développer et soutenir des projets apportant une aide directe aux Rom en Roumanie en renforçant significativement le budget de la solidarité internationale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La mendicité à Genève aujourd'hui pose deux types de problèmes :

- notre rapport direct à la pauvreté et à la charité;
- notre rapport au peuple des gens du voyage, en particulier la communauté rom de Roumanie.

Actuellement il est indispensable de réfléchir et surtout d'agir pour améliorer la situation de la communauté rom.

C'est pourquoi, en tant qu'instance politique de ce canton, nous avons à agir sur la place et le devenir de ces communautés que nous rencontrons dans nos rues. Penser que l'expulsion ou le refus d'ouvrir le dialogue avec ces personnes sont encore des remèdes à la désagréable image de la mendicité serait une vision révisionniste de notre situation présente et aurait des relents de l'Histoire encore récente.

Il est de notoriété publique que les personnes d'origine rom que nous rencontrons dans nos rues vivent dans des situations de précarité extrême comme elles les vivent ailleurs en Europe et dans leur pays d'origine. Si notre seule réponse à leur arrivée est l'exclusion ou la fermeture des frontières sans autre réflexion, nous ne ferons que répéter une fois de plus une trop malheureuse habitude européenne d'exclusion et de jugement négatif et discriminatoire.

Les négociations bilatérales engagées aujourd'hui entre la Roumanie et plusieurs pays d'Europe ne nous autorisent pas à ignorer encore les Roms et à refuser de les accepter comme n'importe quel citoyen de la communauté européenne.

Que nous le voulions ou pas, leur histoire est devenue notre histoire.

Beaucoup d'entre nous admirons les hommes bleus, les Touaregs; nous nous demandons comment des pays africains n'arrivent pas à sauvegarder et reconnaître cette merveilleuse culture et communauté...

Que sommes-nous en train de faire avec notre peuple nomade d'Europe ?

Les communautés rom et plus généralement les gens du voyage sont présents depuis le XIV^e siècle en Europe. Ils représentent une communauté

de 8 à 10 millions de personnes disséminées dans les pays d'Europe et particulièrement d'Europe de l'Est et des Balkans.

Il est impératif de rappeler l'histoire récente du XX^e siècle et le tribut qu'ont payé les gens du voyage et les Roms à la « solution finale ».

A notre mesure, en tant que représentants de la Genève internationale, nous devons œuvrer à ce que ces communautés ne soient pas, plus perçues comme un risque pour la cohésion sociale des pays européens mais comme un potentiel à l'instar de chaque communauté qui constitue notre continent.

Les signataires de la motion demandent que les montants alloués au financement de la solidarité internationale du canton soient augmentés de manière claire d'un montant que l'on peut raisonnablement estimer à 1 million de francs par an en faveur de projets de coopération avec le peuple Rom en Roumanie.

Les projets devront être construits en collaboration avec des représentants de la communauté Rom ou des organismes œuvrant de longue date dans ce secteur (Roma Education Fund, Division Rom et gens du voyage du Conseil de l'Europe, Direction du développement et de la coopération).

Les axes de ses projets privilégieront la valorisation de compétences scolaires et professionnelles chez les jeunes adultes et adultes, l'accès aux soins, la lutte contre la double discrimination des femmes. Tout en venant en soutien à une amélioration des conditions de vie des communautés roms, ces projets devront être rattachés à la population roumaine.

Le mot de la fin nous est livré dans un rapport mandaté par la Commission européenne de l'emploi et des affaires sociale et intitulé « La situation des Roms dans une Union européenne élargie ».

« La manière dont sont traités les Roms dans l'Union européenne et au-delà de ses frontières actuelles est devenue un test déterminant d'une société humaine. »

Mesdames et Messieurs les députés, les auteurs de cette proposition de motion vous remercient de l'accepter et de la renvoyer au Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre.